

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
VILLE DE CERET

ARRETE N° 661/2024

PORTANT NOMINATION D'UN REGISSEUR DE LA REGIE DE RECETTES  
POUR L'ENCAISSEMENT DES REDEVANCES DE RESTAURATION SCOLAIRE

Vu l'arrêté N°660/2024 du 13 août 2024, instituant une régie de recettes pour l'encaissement des redevances de restauration scolaire.

Vu les candidatures de Mesdames Patricia Bernard et Audrey Lanouzière

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 août 2024.

DECIDE

**ARTICLE PREMIER** – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, Madame Bernard Patricia, née le 24 novembre 1971 à Sorgues , est nommée régisseur de la régie de recettes pour l'encaissement des redevances de restauration scolaire.

**ARTICLE 2** – En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre motif, Madame Patricia Bernard sera remplacée par Madame Audrey Lanouzière née le 22 août 1986 à Clermont Ferrand.

**ARTICLE 3** - Mesdames Patricia Bernard et Audrey Lanouzière, sont conformément à la réglementation en vigueur pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des pièces comptables qu'elles ont reçues ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'elles ont effectuée.

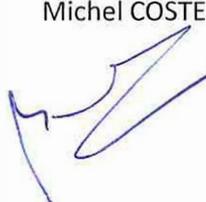
**ARTICLE 4** - Mesdames Patricia Bernard et Audrey Lanouzière, devront présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**ARTICLE 5** - Mesdames Patricia Bernard et Audrey Lanouzière, appliqueront, chacune en ce qui la concerne, les dispositions du présent arrêté.

**ARTICLE 6** – Le Maire de la commune de Céret et le Comptable Public assignataire du trésor Public de Céret sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A CERET, le 13 AOUT 2024

P/ Le Maire,  
Michel COSTE



Le Régisseur Suppléant  
Audrey Lanouziere

Le Régisseur,  
Patricia BERNARD



Avis du Comptable Public

